



2ieme octobre 2024

À : Toutes les associations provinciales et tous les clubs

De : Suzanne Paulins, Directrice générale par intérim

---

Objet : Nage-o-thon 2025



Nous sommes ravis d'annoncer que la collecte de fonds a franchi la barre des sept chiffres à travers le pays, avec un montant brut de 1 112 848 \$, ce qui représente une augmentation de 24 % (216 065 \$) par rapport à la saison de collecte précédente. Le nombre total de pages de collecte de fonds individuelles a augmenté de 27 % (3 712 pages) et, par conséquent, les dons globaux ont augmenté de 18 % (18 768 dons). Par rapport à la saison dernière, 10 % de clubs en plus ont activement collecté des fonds cette saison, dont près de 40 % en avril (442 753 \$).

Cette année a marqué la deuxième saison de collecte de fonds sous la plateforme de dons appartenant à Natation Canada. S'appuyant sur le succès des deux saisons de collecte de fonds précédentes, Natation Canada aimerait rappeler à notre communauté de collecte de fonds ce qui suit :

- Toutes les pages de l'année dernière seront archivées. Veuillez demander aux membres de votre club de créer de nouvelles pages de collecte de fonds chaque année afin d'éviter toute confusion lors de l'émission des paiements. Les totaux de collecte de fonds ne seront calculés que pour les pages créées entre le 1er septembre 2024 et le 30 août 2025.
- Veuillez créer une page par nageur, ce qui nous permet de calculer et d'attribuer avec précision les prix individuels pour la collecte de fonds.
- Ne PAS créer de pages « club ». Encore une fois, il n'y a plus de structure « parapluie » sur la nouvelle plateforme de dons – chaque nouvelle page « personnelle » qui est créée est liée à une province et à un club, de sorte que les fonds seront attribués à votre club lorsque les paiements seront effectués. Les clubs peuvent déterminer le montant total de leur collecte de fonds en cliquant sur la section Statistiques de collecte de fonds, qui se trouve au bas de chaque page du site web.
- La plateforme de dons informe clairement les donateurs qu'aucun reçu fiscal ne sera délivré avant qu'ils ne procèdent au paiement. Nos clubs de natation ont réussi à



exécuter le programme sans mettre en péril le statut d'organisme de bienfaisance de Natation Canada. Après avoir examiné les précédents programmes du Nage-o-thon pour lesquels aucun reçu fiscal n'a été délivré, nous continuerons avec cette approche.

- Les dons hors ligne peuvent être traités sur la plateforme de dons en saisissant le nom du donateur avant d'utiliser une carte de crédit (qui peut porter un nom différent de celui du donateur). Par exemple, si grand-maman fait un don de 20 \$ pour la collecte de fonds de Zoé, les parents de Zoé peuvent utiliser leur carte de crédit pour traiter le don, mais ils peuvent entrer le nom de grand-maman dans les champs «Nom» de la section «Faire un don». Cela n'affectera pas le traitement de la carte de crédit et permettra aux fonds provenant du don hors ligne d'être versés aux clubs appropriés.

Cette année, c'est **Addison Richards**, du club de natation d'Uxbridge (USC), en Ontario, qui a remporté la palme de la meilleure collecte de fonds individuelle groupe d'âge, avec un total de 8 150 \$. Pour ses efforts, Addison a reçu un crédit voyage de 3 500 \$ pour emmener sa famille en voyage dans le lieu de son choix. La deuxième meilleure collecte de fonds individuelle groupe d'âge, avec un total de 4 378 \$, est celle d'**Elle Holland**, du Halifax Trojan Aquatic Club (HTAC), en Nouvelle-Écosse. Elle remporte un crédit voyage de 1 000 \$ !

Pour la troisième année consécutive, le **Toronto Swim Club** (TSC) de l'Ontario (267 pages actives de collecte de fonds) est le club qui a collecté le plus de fonds, avec un total de 91 538 \$. Le club qui a collecté le plus de fonds par nageur inscrit (PRS) est **Williams Lake Blue Fins** (WLBF) en Colombie-Britannique. Les Blue Fins ont récoltés 17 098 \$ avec 30 nageurs inscrits, soit une moyenne de 570 \$ par nageur. Les deux clubs recevront la visite mémorable d'un membre de notre équipe nationale (ou Alumni) ! Les gagnants du grand prix Speedo et des prix bonus All Tides seront contactés individuellement en octobre. Une fois que tous les gagnants auront été contactés, une liste complète sera publiée sur le [site web du Nage-o-thon](#).

## Période de collecte de fonds du Nage-o-thon 2021 et calendrier de paiements pour la campagne 2025 :

En prenant en considération les nouvelles occasions créées par une période de campagne d'un an, nous offrirons les quatre périodes de paiement ci-dessous.

Catégorie	Période de collecte de fonds	Paiement de la saison 2024-2025
Clubs groupe d'âge et maitres	1er octobre 2024 - 31 décembre 2024	Janvier 2025
Clubs groupe d'âge et maitres	1er janvier – 28 février 2025	mars 2025



Clubs groupe d'âge et maitres	1er mars – 31 mai 2025	Jun 2025
Clubs groupe d'âge, de maitres et d'été	1er mai – 31 août 2025	Septembre 2025

## Prix du Nage-o-thon 2025 :

Tous les clubs groupes d'âge, maitres et clubs d'été, y compris leurs nageurs, qui participent au Nage-o-thon entre le 1er octobre 2024 et le 31 août 2025 sont admissibles au prix. Cette année encore, pour chaque tranche de 25 \$ collectée par un individu, ce dernier se voit attribuer une participation pour gagner l'un des cinq grands prix Speedo. Pour chaque tranche de 50 \$, vous avez droit à deux entrées dans chaque tirage au sort. En collectant 500 \$, vous aurez droit à 20 entrées pour le tirage au sort du grand prix.

Partenaire	Niveau du prix*	Qté	Détails
Speedo	Grand prix	5	Chaque grand prix comprend : 1. 1 sac à dos teamster 2. 2 maillots d'entraînement 3. 2 paires de lunettes de natation 4. 1 sac filet
Natation Canada	Meilleur collecteur individuel « Groupe d'âge »	2	Premier prix : bon de voyage de 3 500 \$ Deuxième prix : bon de voyage de 1000 \$
	Meilleur club général	1	Prix : visite d'un membre de l'équipe nationale (ou Alumni)
	Meilleur club « par nageur inscrit » PNI	1	Prix : visite d'un membre de l'équipe nationale (ou Alumni)

*\*Règles et règlements du concours*

*Période de collecte : 1er octobre 2024 au 31 août 2025*

*Les articles du grand prix Speedo ne peuvent être ni repris ni échangés.*

*Les chances de gagner varient en fonction du nombre de participants admissibles à chaque niveau de prix.*

*Le montant par nageur inscrit (PNI) est calculé comme le montant total collecté divisé par le nombre total de nageurs de compétition inscrits.*



**Participation de clubs au programme Nage-o-thon :**

Le Nage-o-thon est une marque déposée de Natation Canada. Pour organiser un Nage-o-thon, tout club de natation ainsi que ses nageurs et nageuses doivent être membres en règle de Natation Canada et de son association provinciale et se conformer aux règles et procédures régissant le programme Nage-o-thon de Natation Canada. Tout club qui souhaite organiser une collecte de fonds doit s'inscrire à partir de la plateforme en ligne du Nage-o-thon de Natation Canada et utiliser la plateforme pour recueillir les dons. Les fonds recueillis ne seront pas remis à un club de natation s'il n'est pas inscrit et en règle auprès de son association provinciale respective.

**Subventions aux clubs :**

Les clubs continueront à recevoir une subvention correspondant à 90 % du montant brut collecté dans le cadre du Nage-o-thon. Pour recevoir leur subvention, les clubs doivent utiliser le montant seulement pour leurs dépenses opérationnelles comme il est décrit dans la note que doivent signer les clubs participants lors de leur inscription. Natation Canada distribuera les 10 % restants de la manière suivante : 4 % de cette portion seront remis à l'association provinciale pour le soutien au Nage-o-thon ; de 3 à 4 % de cette portion seront utilisés au paiement des frais d'utilisation, à la mise à niveau de la plateforme en ligne du Nage-o-thon et aux prix ; et le restant, soit 1 à 2 % sera injectée dans les programmes nationaux de natation.

**Clubs à but lucratif :**

Les clubs à but lucratif identifiés par leur association provinciale respective ni les clubs de base affiliés à ces clubs à but lucratif ne peuvent participer au Nage-o-thon.

Nous nous réjouissons à l'idée d'autre autre campagne couronnée de succès.

Cordialement,

Suzanne Paulins

Directrice générale par intérim, Natation Canada

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 119 350 825 RR 0001